

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 mai 2019**

Le sept mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil, place du Champart sous la présidence de Monsieur Gérard ROCK, Maire.

**Etaient présents :** Gérard ROCK, Jean-François DESCHAMPS, Christiane PREBAY, Christian LEGENDRE, Martine GILLET, Serge GUERIN, Cécilia JOHANET, Dany HAMONIERE, Sandrine JOSSE, Jean-François JULLIEN

**Pouvoirs :** Marie-Claire DAUNAY donne pouvoir à Christiane PREBAY

**Absents excusés :** Rébecca GHIRARDO, Frédéric ZUCZEK, Éric TAINE.

**Secrétaire de séance :** Jean-François DESCHAMPS.

Le compte rendu du conseil municipal en date 5 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une lettre de remerciement adressée par Mme Bernadette NEGRE

## **1 Attributions des subventions 2019 aux associations**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame PREBAY Christiane, Adjointe, concernant l'attribution des subventions à savoir :

- Harmonie d'Aschères	: 840€
- Club du 3 <sup>ème</sup> Age	: 500€
- Tennis Club Aschérois	: 800€
- ACPG – CATM	: 150€
- Don du Sang	: 200€
- Association Courir pour Curie	: 200€
- Mission Locale de Pithiviers	: 544€
- Maison de la Beauce	: 200€
- Les Amis de la Halle	: 1000€
- La Bazochoise	: 300€
- Chasse Aschéroise	: 200€
- France Alzheimer	: 200€
- Familles Rurales Aschères-Oison	: 1300€
- ASA Basket Aschères	: 2300€
- ADHAT	: 150€
- Association UNA Neuville	: 200€
- Familles Rurales des personnes âgées	: 200€
- Le Secours Populaire	: 200€
- Le Secours Catholique	: 200€
- Banque Alimentaire du Loiret	: 900€
- Festival des Orgues du Pithiverais	: 200€

Le montant total des subventions attribuées s'élève à 11 384€

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à mandater les subventions ci-dessus mentionnées aux différentes associations.

## **2 Mise à disposition d'un agent communal pour le transport scolaire du SMIIS**

Des difficultés d'organisation du ramassage scolaire sont remontées lors d'une rencontre initiée par la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret.

Etaient présents :

- La CCPNL
- La Région
- Les syndicats scolaires d'Aschères le Marché et d'Autruy/Juine
- Le transporteur.

Il a été constaté

Une prise de service de l'accompagnatrice à 6km du site

Un manque de chauffeur (chez le transporteur) à l'heure souhaitée

Une aptitude d'un agent communal à remplir la mission

Un accord de l'agent pour effectuer ce travail qu'il affectionne et pour lequel il avait été recruté

Une possibilité de compensation des heures restant à la charge de la commune après le transfert de la compétence « eau »

La solution envisagée consisterait à :

Mettre à disposition (par mutation) un agent de la commune d'Aschères auprès du syndicat scolaire pour effectuer les transports de ramassage scolaires et de piscine estimés à 728 heures/an – soit 14h annualisées – (20h25 en période scolaire)

Créer un poste sur la commune un espace suffisant pour que l'agent continue à effectuer ses tâches d'entretien et de conduite de la station d'épuration sur un temps de 1352 h/an soit 26h annualisées (22h75 en période scolaire et 33h hors période scolaire).

Tous les congés seront pris hors période scolaire.

Les formalités restant à accomplir sont :

- le recueil des avis du conseil municipal et du conseil syndical,
- le recueil des avis du conseil technique paritaire sur :
  - la création d'un poste de 728h au SMIIS
  - la création d'un poste de 1352h à la commune
  - la suppression du poste à temps complet à la commune
- les formalités administratives relatives à ces créations et suppressions de postes.

### **3 Redevance GRDF - R1 2019**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal le montant de la redevance de concession à GRDF qui se monte à la somme de 886,99€ pour l'année 2019.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à titrer la somme de 886,99€ à GRDF.

### **4 Supérette**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs candidats se sont montrés intéressés pour la reprise en gérance de la supérette.

Trois candidats ont été reçus en mairie afin d'étudier leur projet. Après étude des dossiers, Madame CARVALHO Lucia a été retenue au vu du projet présenté et de son expérience professionnelle.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**Retenir** la candidature de Madame CARVALHO Lucia

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 février 2018 et expose que pour gagner en attractivité et permettre le maintien d'un commerce de proximité dans le bourg, il est nécessaire d'entreprendre des travaux consistant à aménager la surface de vente et créer un espace de convivialité dans la supérette qui a été mise en liquidation judiciaire.

Le dossier de consultation des entreprises établi avec l'assistance du service technique de la Communauté de Communes de la Forêt fait ressortir une estimation à hauteur de 128.324€ HT conformément au tableau de financement ci-dessous.

	Montant HT €	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
<b><u>MO :</u></b>	11.165	
<b><u>TRAVAUX :</u></b>		
Installation chantier	1.000	
Déposes -démolitions -Ouvertures	5.100	
Gros-œuvre	8.567	
Plâtrerie	13.420	
Menuiserie	28.700	
Electricité	9.800	
Plomberie	7.100	
Chauffage	4.500	
Carrelages	13.200	
Peinture	4.351	
Mobilier -aménagement comptoir	21.421	
	-----	
<b>Total dépenses</b>	<b>128.324 €</b>	

	Montant HT €	%
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
<b><u>DETR :</u></b>	32.081	25
<b><u>Autres financements :</u></b>		
Département :	28 .719	22
Région	38 .497	30
<b><u>Autofinancement :</u></b>	29.027	23
	-----	
<b>Total ressources</b>	<b>128.324 €</b>	<b>100</b>

Une aide de 28 719€ est déjà réservée dans le cadre des aides du volet 3 du conseil départemental.

Cette opération est également éligible aux aides apportées dans le cadre du « Contrat de ruralité » qui coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

Enfin, une aide peut être sollicitée dans le cadre du soutien aux commerces de proximité du Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par le PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

**D'approuver** le plan de financement proposé,

**De déposer** une demande d'aide auprès de l'Etat, le Contrat de Ruralité (Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2019) pour l'amélioration du commerce local,

**De déposer** une demande d'aide auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre de l'amélioration du commerce de proximité du Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par le PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

## **5 Projet éolien secteurs de Fontaine et de la Justice**

Monsieur le Maire expose qu'en prolongation de la délibération prise en juin 2015, la société dénommée « Les éoliennes citoyennes 10 », enseigne de la société JPEE Beauce 10 SAS filiale de JP énergie Environnement, dont le siège social est situé à St-Contest (14280), souhaite mener des études techniques et environnementales relatives à la possibilité d'implanter 10 éoliennes dont 5 sur la commune d'Aschères-le-Marché entre les secteurs de Fontaine et de la Justice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie du Centre, et notamment le Schéma Régional Eolien,

Considérant que le projet porté par la société « Les éoliennes citoyennes 10 » conduirait à produire du courant électrique à partir d'une énergie renouvelable qui serait vendue sur le réseau électrique,

Considérant que la société « Les éoliennes citoyennes 10 » se propose de réaliser des études de faisabilité (observations de terrain, accès, étude de gisement de vent, démarches foncières, conduite des études environnementales, acoustiques et paysagères) et toutes démarches permettant le développement d'un projet éolien sur une zone d'étude située au nord d'Aschères,

Considérant que la société « Les éoliennes citoyennes 10 » a proposé une convention de servitude pour l'utilisation de chemins communaux.

Considérant que les études n'entraîneront aucune dépense pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré hors la présence de M. Serge GUERIN qui s'est retiré, décide :

- D'émettre un avis favorable pour autoriser l'implantation d'un parc éolien qui serait situé au nord d'Aschères-le-Marché,
- D'autoriser la société « Les éoliennes citoyennes 10 » à réaliser les démarches foncières ainsi que les études techniques et environnementales sur la commune,
- D'autoriser la société « Les éoliennes citoyennes 10 » à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet (consultations des services de l'Etat et gestionnaire des servitudes, déclaration préalable à la pose d'un mât de mesure de vent) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au développement du projet et en particulier la convention de servitude proposée par la société « Les éoliennes citoyennes 10 ».

## **6 Installation d'une friterie ambulante**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'autorisation de stationnement pour un emplacement de friterie ambulante le samedi midi ou le soir et le dimanche midi.

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal décide de rencontrer le dépositaire de cette demande.

## **7 Appels de fonds FAJ et FUL 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale un appel de fonds 2019 concernant le FAJ et le FUL. Il rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas souhaité donner suite comme précisé lors de la délibération prise le 12 juin 2018.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De confirmer** la délibération du 12 juin 2018

**De ne pas donner suite** à cet appel de fonds et de continuer à gérer les dossiers de la commune au cas par cas via le CCAS.

## **8 Aménagement des places communales**

Le dossier de consultation établi par le CAUE a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers.

Un groupe de travail se réunira le 14 mai 2019 à 20h pour étudier les pistes à retenir pour mener à bien le projet d'aménagement des places communales,

## **9 Maisons fleuries 2019 – portes ouvertes – livre de Chloé Lutin**

Les récompenses des maisons fleuries 2019 se sont déroulées samedi 4 mai dernier sous une météo exécrationnelle. Environ 60 récompenses ont été attribuées pour le fleurissement des jardins, terrasses et/ou balcons.

Cette manifestation était également l'occasion d'organiser des portes ouvertes à la population et de recevoir Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret et retenu par d'autres obligations lors de l'inauguration officielle des travaux « mairie – école ». Il a apprécié notre invitation et félicité l'ensemble des acteurs de ce projet qu'il a lui-même soutenu par l'octroi d'une subvention attribuée dans le cadre de la réserve parlementaire.

Enfin, Chloé LUTIN, jeune écrivaine de 17 ans et domiciliée sur notre commune a reçu un chaleureux accueil de la population et de la municipalité pour son premier roman intitulé « Tout va bien ».

## **10 Adhésions**

Association ARBOCENTRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'Adhésion à l'Association ARBOCENTRE. Cette dernière a accompagné la réflexion qui a conduit à la mise en place de la chaufferie bois.

La cotisation annuelle 2019 pour les collectivités est de 100€.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De verser** une subvention de 100€ à l'association ARBOCENTRE pour l'année 2019.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'Adhésion de la Fondation du Patrimoine. Cette dernière a accompagné la commune tout au long de la souscription des dons permettant la restauration de l'église.

La cotisation s'élève à 120€ pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De verser** une subvention de 120€ à Fondation du Patrimoine pour l'année 2019.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) Foncier Cœur de France :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier accompagné d'une délibération nous notifiant de l'adhésion de la Communauté de communes des quatre vallées (Ferrières-en-Gâtinais) conformément aux statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France. Le Conseil d'Administration de l'EPFLI a approuvé ladite adhésion. En notre qualité de membre de l'EPFLI Foncier Cœur de France, sollicite notre avis sur cette adhésion.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De donner** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes des quatre vallées auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

## **11 Déploiement solution « THD Radio »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental du Loiret concernant les nouvelles perspectives pour l'aménagement numérique de notre commune. En effet, le Département du Loiret s'est doté d'un nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui actualise les objectifs en termes d'aménagement numérique du Loiret. L'ambition du Département est de desservir en fibre optique l'ensemble des foyers et entreprises du département d'ici fin 2025 tout en passant par un objectif intermédiaire : un bon débit fin 2020 (8Mbit/s).

Après une analyse objective de la situation, et malgré les efforts du Département et des opérateurs, la commune ne disposera pas d'un haut débit de qualité avant fin 2020.

C'est pourquoi, le Département a décidé le déploiement d'un réseau de fibre à l'abonné appelé solution « THD Radio » qui consiste à permettre aux particuliers et entreprises de bénéficier de services équivalents à ceux offerts par la fibre ou l'ADSL mais en utilisant les voies hertziennes. Pour la mise en œuvre de cette technologie, un émetteur sera déployé sur la commune ou sur une commune voisine.

De plus, il est souvent nécessaire de fixer une antenne sur le toit ou sur le pignon du local à équiper appelée « CPE » (Customer Premises Equipement) chez le client. L'Etat devrait contribuer à hauteur de 150€ au financement des installations dès lors que les particuliers ou professionnels devront faire appel à un antenniste pour fixer le CPE. En attendant que l'Etat ouvre le guichet correspondant, le Département prendra à sa charge ce montant de 150€.

Enfin, le planning des travaux n'étant pas encore connu, les services du Département reviendront vers la commune afin de nous informer des modalités de ces opérations.

## **12 Installation d'une antenne FREE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile FREE est maintenue dans le secteur de la Bonne Dame.

Monsieur le Maire précise que l'opérateur FREE s'est engagé à prendre en charge les frais d'extension du réseau électrique SICAP pour l'implantation de son pylône.

D'autres opérateurs ont sollicité la commune pour l'installation d'antennes. Afin d'éviter la multiplication des pylônes, ces derniers devront trouver un accord en eux pour se fixer tous sur le même mât.

## **13 Organisation du 8 Mai**

La Météo annonçant du vent et de la pluie, il sera installé un barnum place du Monument aux Morts afin de se mettre à l'abri en cas de pluie.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui installent celui-ci le matin de la cérémonie ainsi que le Comité des Fêtes pour le prêt du micro et de la sono mobile.

La vente des traditionnels Bleuets aura lieu le jour du 8 mai puis à l'agence postale / secrétariat de mairie.

La collation sera prévue dans la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.

## **14 Avancement du PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au désistement de NEGOCIM dans le projet d'habitat situé rue de Rougemont « Cinq Cheminées » les Personnes Publiques Associées ont demandé de remettre cet espace en zone à « urbaniser » et de réexaminer le PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durable) pour redéfinir les priorités.

Un groupe de travail est prévu le 4 juin prochain pour finaliser cette modification.

## **15 Vente de parcelles au lotissement « Champonceau »**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour formaliser la promesse de vente des parcelles résultant du plan de division de la parcelle ZM 264 pour 30a 96ca il convient de préciser les contenances et prix au m<sup>2</sup> en complément de la délibération du 6/11/2018.

Après divers échanges, le Conseil Municipal propose de fixer le prix des parcelles à 39,50€ / m<sup>2</sup>.

Les lots 1 2 3 4 5 représentent une superficie de 2661 m<sup>2</sup> soit un prix global de 105 109,50€.

Cadastre – section ZM			Superficies		Objet de la division
Lot	Avant division	Après division	Mesurages	Cadastrales	
1	n° 264p	n° 479	512 m2	5a 12ca	Cédé en terrain à bâtir
2	n° 264p	n° 480	562 m2	5a 62ca	Cédé en terrain à bâtir
3	n° 264p	n° 481	567 m2	5a 67ca	Cédé en terrain à bâtir
4	n° 264p	n° 483	511 m2	5a 11ca	Cédé en terrain à bâtir
5	n° 264p	n° 484	509 m2	5a 09ca	Cédé en terrain à bâtir
A	n° 264p	n° 482	374 m2	3a 74ca	Conservé par la commune
B	n° 264p	n° 478	42 m2	0a 42ca	Cédé en l'état à un riverain
C	n° 264p	n° 485	19 m2	0a 19ca	Conservé en l'état

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

**De céder** les lots 1 2 3 4 5 pour une superficie de 2661 m2

**De fixer** le prix des parcelles à 39,50€ / m2 soit un montant global de 105 109,50€

**De faire mentionner** la prise en charge, par l'investisseur, du déport de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales vers la parcelle « A » conservée par la commune.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette cession.

## 16 Devis

### Arrosage automatique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection extérieurs de la mairie étant quasiment terminés, il convient de finaliser l'aménagement des espaces verts. Un devis a été demandé auprès de Garden Arrosage pour l'implantation de l'arrosage automatique devant l'ancienne mairie ainsi que dans le petit jardin intérieur situé derrière les bureaux du secrétariat. Les fournitures s'élèvent à 1239,97€ HT soit 1487,97€ TTC. La pose serait réalisée par les employés communaux.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

**De retenir** le devis de Garden Arrosage pour un montant TTC de 1487,97 €

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents comptables relatifs à cette décision.

### Entretien de la vitrerie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de programmer deux fois par an l'entretien de la vitrerie sur l'ensemble de la mairie soit la bibliothèque, les deux nouvelles salles et les divers bureaux. Monsieur LEGENDRE présente deux devis :

- Pithiviers nettoyage : 463,68€ TTC
- AKI - NET : 456€ TTC

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

**De retenir** le devis de l'entreprise AKI – NET un montant TTC de 456€ TTC avec deux passages / an.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents comptables relatifs à cette décision.

### Plans d'évacuation des bâtiments Mairie et Gymnase :

Suite à la restructuration de certains bâtiments il est obligatoire d'établir de nouveaux plans d'évacuation.

Un devis a été présenté par l'entreprise GM Incendie pour un montant de 807,50€ HT soit 969€ TTC.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**De retenir** l'entreprise GM Incendie pour un montant de 807,50€ HT soit 969€ TTC.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les écritures comptables concernant cette décision.

## 17 Affaires diverses

### Terrain de mob-cross à Fontaine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association Familles Rurales Aschères-le-Marché – Oison relatif l'utilisation du terrain de Mob-Cross situé à Fontaine.

Faisant le constat d'un manque de motivation de la section Mob-Cross et suite à deux accidents en février dernier, l'association souhaite dégager sa responsabilité. Lors de son AG, elle a décidé de mettre un terme définitif à la convention d'utilisation de ce terrain.

Après vérification auprès d'organismes agréés, il s'avère que le terrain n'est plus homologué.

Certains amateurs de moto-cross ayant eu connaissance de la disponibilité du lieu seraient intéressés par une éventuelle reprise.

Le Conseil Municipal en collaboration avec l'Association Familles Rurales rencontreront les personnes qui se sont fait connaître auprès de la mairie afin d'étudier leur proposition.

### Décisions du Maire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 8 janvier dernier, il a été voté l'achat de la nouvelle table du Conseil ainsi que le renouvellement du contrat SEGILOG.

Monsieur le Maire indique qu'il a décidé de régler ses deux prestations conformément à la délibération prise le 11 juillet 2014 à raison d'un montant plafonné à 10 000€ HT lorsque les crédits sont prévus au budget.

1<sup>ère</sup> décision 1/2019 : table du conseil municipal pour un montant HT de 8 569.88€

2<sup>ème</sup> décision 2/2019 : renouvellement du contrat informatique et prestations de services pour 3 an avec SEGILOG pour un montant HT de 7 830€.

#### Festival des Orgues 2019 :

Le festival des orgues commencera ses concerts le week-end du 28 septembre 2019. Une prestation est programmée le 12 octobre en l'Eglise Notre-Dame à Aschères-le-Marché. Une subvention annuelle soutiendra l'organisation de cet événement

#### Elections Européennes :

Afin d'organiser le bureau de vote des Elections Européennes, les Conseillers Municipaux disponibles le dimanche 26 mai prochain voudront bien se rapprocher du secrétariat pour établir le tableau de présence.

#### Appel à projet :

Dans un contexte de réorganisation des services publics à l'échelle nationale et pour répondre aux attentes et besoins des habitants du Loiret, l'Etat et le Département souhaitent développer des ESP (Espaces de Services Publics) dont l'élément phare est une borne de visiophonie reliée à plusieurs opérateurs partenaires (CAF, CARSAT, ADIL-EIE, CPAM, Maison de Justice et du Droit...)

Monsieur le Maire précise que les porteurs de projets concernés sont les Communautés de Communes et communes du Loiret. Ces bornes sont mises à disposition par le Département et à ce jour, les communes de Gien, Patay, Outarville, Le Malesherbois et Puiseaux en sont équipées ainsi que la CCF de Neuville-aux-Bois.

Cette utilisation nécessite également la mise à disposition de personnel administratif pour aider les administrés dans leurs diverses démarches.

Il informe également que les projets seront sélectionnés de manière à éviter une trop grande proximité géographique avec d'autres structures de même nature.

Après discussion et compte-tenu de la proximité des communes d'Outarville et de Neuville-aux-Bois, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cet appel à projet dans l'immédiat.

#### Enquêtes publiques :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 enquêtes publiques concernant le territoire de la commune sont actuellement en cours :

- La SNC Ferme Eolienne de Lion-en-Beauce a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue du projet de création d'un nouveau parc éolien à LION-EN-BEAUCE,
- La SNC Ferme Eolienne de Neuville-aux-Bois a présenté un dossier de demande d'autorisation environnementale actualisé visant à l'exploitation d'un parc éolien à NEUVILLE-AUX-BOIS,
- La SAS AGRI BIOGAZ a formulé une demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de OISON.

Ces 3 dossiers sont consultables en Mairie.

#### Sanitaires au presbytère :

Monsieur DESCHAMPS rappelle que la commune est dorénavant répertoriée auprès des marcheurs comme étant une halte sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle. Cependant, aucun lieu ne permet à ces derniers de se rafraîchir et/ou de prendre une douche. Il propose lors d'un prochain groupe de travail d'étudier, en accord avec l'Equipe d'Animation Pastorale, la possibilité d'installer une douche dans le local du presbytère situé derrière l'église. La convention d'utilisation de ce local sera revue à cette occasion.

#### City-Stade :

Les travaux sont quasiment terminés. L'installation d'un range-vélo est à l'étude afin d'éviter que ces derniers ne soient apposés contre les arbres. Une rencontre est prévue vendredi 24 mai avec les jeunes porteurs du projet pour étudier la mise en place d'un « règlement ou code de bonne conduite » afin que cet espace ne soit pas dégradé.

A vingt-trois heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.